



## **Suivi triennal des recommandations du CGLPL (2019) Centre hospitalier de Plouguernével (Côtes-d'Armor) Visite du 7 au 16 septembre 2016 (1<sup>ère</sup> visite)**

### **1. BONNES PRATIQUES**

La gestion des biens des patients assortie d'une évaluation des situations permet d'inventorier les besoins et de mettre en œuvre un accompagnement social de qualité, l'accès au droit commun des plus démunis et la mobilisation de ressources associatives pour soutenir l'innovation.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

Cette bonne pratique est toujours d'actualité au niveau de l'établissement.

L'équipement de la salle de sport, la diversité des activités et la mise à disposition de deux infirmiers offrent aux patients une vraie opportunité d'activités sportives.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

Un projet Sport Culture et Lien social présenté dans le cadre du projet d'établissement 2018-2023 est venu renforcer l'engagement de l'établissement dans ce domaine.

Les activités offertes aux patients sont nombreuses et variées. Elles s'inscrivent toutes dans un cadre thérapeutique sans être pour autant thérapeutiques au sens strict du terme. Elles participent à la socialisation des patients ; cependant ces activités pourraient apparaître dans les règlements d'unité et dans le livret d'accueil.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

Les activités thérapeutiques proposées aux patients dans les différentes unités sont désormais inscrites dans le livret d'accueil de l'unité et dans le règlement de fonctionnement de l'unité, affiché en son sein.

L'intervention d'une psychologue du travail et la mise en œuvre d'un retour d'expérience dès lors qu'un événement indésirable avec violence sur agent est accompagné d'un arrêt de travail sont systématiques. Cela ne doit pas rester exclusif de la mise en place d'une supervision.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

La démarche a été renforcée avec la structuration d'un GIP (groupe d'intervention des psychologues), et des supervisions sont également mises en place quand cela est nécessaire (en cours à l'UMD et en pédopsychiatrie).

Au sein de l'unité « SEGAL », chaque mardi matin une réunion d'information des patients arrivants sur le fonctionnement de l'établissement et sur leurs droits est tenue par l'infirmier d'animation et l'assistante sociale.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

Ces réunions d'information à destination des patients sur le thème de leurs droits et devoirs sont déployées, depuis la visite du CGLPL, sur l'ensemble des unités d'hospitalisation de psychiatrie.

Le volume des activités proposées aux patients de l'unité « PISSARRO » et la méthode participative d'élaboration du programme hebdomadaire d'activités participent à la socialisation des patients.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

L'unité PISSARRO, de même qu'un plateau de jour dédié, sont engagés dans le développement de la réhabilitation psychosociale. L'établissement se positionnera sur les appels à projets régionaux de l'ARS visant à la structuration et à la gradation sur les territoires de cette offre de soins.

## **2. RECOMMANDATIONS**

La date de délivrance des informations relatives aux droits des patients, prévues à l'article L.3211-3 du code de la santé publique, doit être renseignée sur le registre de la loi, conformément aux dispositions de l'article L.3212-11 du même code.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

La date de délivrance des informations relatives aux droits des patients (figurant sur la notification de la décision d'hospitalisation sans consentement) est renseignée sur le registre de la loi depuis novembre 2017.

Lors des visites de la commission départementale des soins psychiatriques (CDSP), les entretiens sollicités par les patients n'entrent qu'exceptionnellement dans le champ de ses attributions. En conséquence, l'information des patients est à améliorer sous différentes formes : dans le document de notification des droits, dans l'affichage comme à l'occasion des formations du personnel afin que les patients comprennent sa mission.

## SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Les membres de la CDSP procèdent à une visite annuelle des services de soins psychiatriques sans consentement des établissements de santé, dont l'UMD de Plouguernevel.

La visite de la CDSP fait l'objet d'une information préalable dans les unités de soins, 10 patients ont eu un entretien avec la commission au cours de la dernière visite en date du 23 octobre 2018. La satisfaction des patients sur leur prise en charge est globalement constatée lors de ces visites.

Par ailleurs un programme de formation des équipes de soins sur les soins sans consentement et les droits des patients a été déployé sur les différentes unités de soins courant 2018 et 2019, et se poursuit pour les nouveaux professionnels.

La procédure soins sans consentement appliquée prévoit de présenter la décision ainsi que la notification au patient sans délai, dès que son état le permet. Des actions correctrices ont été mises en place afin de renforcer la traçabilité de la notification. Les plaquettes du psycom sur les soins sans consentement sont de plus remises systématiquement aux patients.

Les droits des patients admis en soins sur décision du représentant de l'Etat doivent leur être notifiés dès leur admission. Le fait que l'attestation de la notification de ces droits doit être jointe à la saisine du JLD ne saurait justifier que cette notification soit différée jusqu'à cette saisine. Une copie de la décision préfectorale mentionnant les voies et délais de recours et une copie du formulaire de leurs droits doit leur être remise.

## REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA SANTE

Si des efforts nécessitent d'être poursuivis concernant les patients hospitalisés en soins sans consentement, plusieurs recommandations du rapport ont déjà fait l'objet de mesures correctives au sein de l'établissement pour améliorer l'information du patient sur ses droits et voies de recours.

## SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La forme de l'arrêté SDRE a été modifiée courant 2018 et intègre désormais les droits et voies de recours.

Afin de garantir le respect des droits des personnes, la juge des libertés et de la détention du Tribunal de Grande Instance de Saint-Brieuc a mis en œuvre, à compter d'octobre 2018, une nouvelle organisation au centre hospitalier de Plouguernevel pour assurer une présence systématique des avocats aux audiences, en accord avec le Barreau de Saint-Brieuc, répondant en cela à l'une des recommandations du CGLPL.

Le recueil des observations des patients semble de pure forme et la perception de son utilité assez vague. Il convient de sensibiliser les équipes aux enjeux de cette collecte et de la protocoliser.

#### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La démarche d'information au patient s'accompagne d'une possibilité pour ce dernier d'émettre des observations, tracées dans le dossier patient ou directement sur la notification. Les équipes de soins ont été spécifiquement formées sur les soins sans consentement et les droits des patients afin de garantir le respect et l'exercice de ces droits.

Le livret d'accueil doit mentionner la possibilité de demander la confidentialité de la présence des patients dans l'établissement. Les agents en charge des procédures d'admission doivent recueillir cette information et l'intégrer dans le dossier.

#### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette possibilité existe mais n'est pas mentionnée à ce jour dans le livret d'accueil. L'établissement doit s'organiser pour intégrer cette donnée dans le livret d'accueil.

Le livret d'accueil, les règlements intérieurs propres à chaque unité et les affichages au sein des unités méritent d'être complétés sur les droits des patients en soins sans consentement et sur le déroulement de la vie courante.

#### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Les règlements de fonctionnement des unités ont été révisés en juin 2017, avec des objectifs généraux visant à informer sur le quotidien à l'hôpital et sur les droits des patients. Une mention sur les droits des patients hospitalisés en soins sans consentement a été ajoutée pour l'unité dédiée à ces soins.

Si les mises en isolement sont manifestement raisonnées, la réflexion doit être poursuivie afin qu'elles deviennent exceptionnelles dans le nombre de patients concernés et dans la durée du séjour.

#### REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA SANTE

L'établissement a inscrit la formalisation de sa politique de réduction du recours à l'isolement et à la contention au sein de son projet d'établissement 2018-2022. L'agence régionale de santé sera particulièrement vigilante sur la mise en œuvre de ces recommandations dans le cadre du prochain contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) qui sera signé en 2018 avec l'établissement.

#### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La réflexion sur la réduction du recours à l'isolement est menée en continu par la CME, avec un suivi à chaque séance de l'évolution des mises en isolement et contention, et le

développement d'alternatives avec la mise en place planifiée d'espaces d'apaisement (4 en 2019, 1 en 2020).

Par ailleurs, les formations des équipes sur l'isolement et la contention se poursuivent en continu, de même que le programme omega.

Les transports en commun, inexistant le dimanche, ne permettent pas aux visiteurs de se rendre aisément au centre hospitalier de Plouguernevel ni aux patients de se déplacer de façon autonome. Une meilleure desserte serait à rechercher.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

A défaut d'une amélioration des transports en commun qui ne relève pas de l'hôpital, des supports d'information concernant les hébergements en proximité sont diffusés aux familles pour pallier cette difficulté extérieure à l'établissement.

La mise en place d'une boîte à lettres au sein du centre hospitalier est à examiner afin d'éviter que le courrier au départ des patients soit posté à l'extérieur par les patients concernés, les soignants ou d'autres patients.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

Une boîte aux lettres a été mise en place à l'entrée de l'établissement.

Un accès à internet devrait être rendu possible dans chaque unité afin de permettre aux patients de préparer leur sortie ou de communiquer avec leurs proches.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

Le déploiement du WIFI permettant l'accès à internet pour les patients est planifié sur la période 2019-2023, les premières unités seront desservies en 2019.

Par ailleurs, les patients ont accès à internet à ce jour dans le cadre d'activités de réhabilitation psycho-sociale.

Une organisation plus structurée de l'équipe chargée des soins somatiques, par exemple sous la forme d'un service avec un projet de service, permettrait d'offrir des soins renforcés, en particulier préventifs, auprès d'une population fragilisée.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

Un projet de soins somatiques a été élaboré par l'équipe des médecins généralistes dans le cadre du projet d'établissement 2018-2023. Il est en cours de déploiement.

La remise des médicaments aux patients dans la salle à manger au moment des repas ne préserve pas le secret médical. Une réflexion sur des modalités mieux appropriées devrait être engagée par l'établissement.

#### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

L'administration des médicaments est aujourd'hui réalisée dans une salle de soins spécifique sur 4 unités (sur un total de 6), en fonction de l'adaptation des locaux et des capacités des patients.

En matière de sexualité, il importe que l'espace éthique achève sa réflexion et déploie des formations afin que les soignants puissent évoluer en s'appuyant sur une doctrine commune. La mise à disposition de préservatifs pour les patients n'est qu'un aspect de la doctrine.

#### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le rapport du CGLPL met en exergue plusieurs recommandations d'amélioration relatives aux droits des personnes, à une organisation des services plus respectueuse du rythme de vie des personnes au quotidien et au renforcement des modalités de contrôles externes de l'unité (commission des usagers, comité d'éthique, ...).

Dans le cadre du projet d'établissement 2018-2022 du centre hospitalier de Plouguernevel, plusieurs objectifs spécifiques à l'UMD ont été identifiés et un plan d'actions a été élaboré répondant pour partie à ces recommandations.

Enfin, un programme d'éducation thérapeutique sur les psychoses, en cours de déploiement sur 2019, intègre un module sur la sexualité.

Le mobilier des chambres destinées à recevoir deux patients au sein de l'unité « PISSARRO » est insuffisant. Chaque patient doit pouvoir disposer d'une armoire et d'une table. L'installation de patères dans les locaux sanitaires des chambres de l'unité « PISSARRO » est nécessaire de façon à éviter de poser sur le sol des vêtements ou des serviettes.

#### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La capacité de l'unité PISSARRO a été réduite fin 2017 à 20 lits, et elle accueille dorénavant les patients uniquement en chambre seule, avec un mobilier adapté.

La caméra de vidéosurveillance de la chambre d'isolement de « PISSARRO » porte manifestement atteinte à l'intimité des patients car son champ couvre l'espace de la douche, sans flexible. Une modification de ce champ est à prévoir.

#### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le champ de vision a été modifié, afin de ne plus couvrir l'espace de la douche.

Le projet de l'unité d'addictologie est fondé sur la libre adhésion à l'hospitalisation, jugée nécessaire du point de vue thérapeutique et sur le principe qu'un patient dont l'addiction est concomitante avec une autre pathologie reste dans son unité d'affectation. Cependant, des affectations prématurées en addictologie de patients non adhérents, conduisent à des situations de violence aboutissant à des placements dans les chambres de « surveillance attentive » de l'unité d'addictologie. Il convient de protocoliser, à l'échelle du centre hospitalier, les conditions d'admission en addictologie afin d'éviter ces situations.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

Le projet du service d'addictologie a été révisé dans le cadre du projet d'établissement, dans le sens de l'évaluation de l'adhésion aux soins d'addictologie préalable à l'admission. De plus l'ELSA intervient sur l'ensemble des unités de psychiatrie afin de proposer une évaluation et une orientation en addictologie pour les patients présentant des problématiques d'addictions.

En dépit de la faible fréquence des hospitalisations en soins sans consentement dans l'unité d'addictologie, il est nécessaire de former son personnel à l'accueil et à l'information de tels patients sur leurs droits.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

Suite à l'actualisation du projet de service, il n'y a plus d'hospitalisation en soins sans consentement en addictologie.